

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°18 du 29 mai 2009

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de l'air

Texte n°53

CIRCULAIRE N° 1997/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DIV.ADM-AG/ADM/SECT.SOFF MDREV
portant l'admission à l'état de sous-officier de carrière de l'armée de l'air au titre de l'année 2009.

Du 27 avril 2009

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *sous-direction « gestion des ressources » ; bureau « gestion administration ».*

CIRCULAIRE N° 1997/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DIV.ADM-AG/ADM/SECT.SOFF MDREV portant l'admission à l'état de sous-officier de carrière de l'armée de l'air au titre de l'année 2009.

Du 27 avril 2009

NOR D E F L 0 9 5 0 9 2 5 C

Références :

Décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35 ; signalé au BOC 42/2008. ; BOEM 300.7, 311-0.3.2.1, 323.1, 332.1.2.6.1, 651.4.1) modifié.
Instruction n° 2400/DEF/DPMAA/PP/GRH/BGA/DIV/ADM/SECT/S/OFF/MDREV/SOC du 16 mai 2006 (BOC/PP 20, 2006, texte 46. ; BOEM 332.1.2.6.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Référence de publication : BOC N°18 du 29 mai 2009, texte 53.

Préambule.

Le décret cité en référence définit les conditions statutaires d'accès au statut de sous-officier de carrière. La présente circulaire précise, pour l'année 2009, les critères particuliers permettant de déposer une demande d'admission sous-officier de carrière (SOC). Les spécialistes infirmiers [recrutement des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (MITHA)] ne sont pas concernés par cette circulaire.

1. CONDITIONS STATUTAIREES.

Les sous-officiers doivent réunir les conditions suivantes :

- avoir accompli au moins quatre ans de service militaire effectif au 1^{er} novembre 2009 ;
- avoir détenu, pendant au moins deux ans, un grade de sous-officier ;
- détenir un brevet élémentaire (BE) de spécialiste.

2. CRITÈRES PARTICULIERS.

- avoir accompli au moins sept ans de service militaire effectif (y compris les années de service effectuées dans une autre armée) au 1^{er} novembre 2009 ;
- avoir détenu pendant au minimum quatre ans un grade de sous-officier (y compris le temps de grade détenu en qualité de sous-officier dans une autre armée) ;
- posséder le niveau de qualification professionnelle requis : avoir satisfait aux tests de sélection n° 2 (S2) (ou l'équivalence pour le personnel navigant et les spécialités 3130 - 3211 - 3212 - 3220 - 3261 - 3721 - 57XX) ;
- être sous contrat à la date d'admission ;
- être dans l'une des situations de la position d'activité au 1^{er} novembre 2009 ;
- ne pas avoir fait l'objet d'un arrêté de radiation des cadres ;
- être reconnu physiquement apte au service et présenter a minima le profil médical exigé pour être employé dans la spécialité ;
- être titulaire d'une habilitation aux informations classifiées du niveau « confidentiel défense » minimum en cours de validité ;
- avoir deux notations supérieures à 145 points et ne pas présenter une notation maintenue (suite à congé de la non activité, ...) dans la dernière année (2009) ;
- les sergents-chefs totalisant six ans de grade doivent détenir une notation chiffrée de 186 points au minimum ;
- les adjudants totalisant six ans de grade doivent détenir une notation chiffrée de 209 points au minimum ;
- les sous-officiers ayant accompli des services au titre d'une autre armée doivent être notés à trois reprises au minimum en qualité de certifié élémentaire (CE) ou de breveté élémentaire (BE) dans l'armée de l'air.

Dans tous les cas, la direction des ressources humaines de l'armée de l'air (DRH-AA) examine avec attention si, au cours des quatre dernières années, les candidats :

- ont fait l'objet d'une sanction du premier groupe à l'exception de l'avertissement ;
- ont eu un comportement ayant donné lieu à des restrictions notoires dans les appréciations littérales [justifiant l'attribution d'un ou plusieurs « P » (perfectible) ou « I » (insuffisant) dans les traits de comportement].

Le chef du bureau d'administration du personnel (BAP) doit rechercher, pour les candidats les plus âgés, le potentiel de carrière le plus intéressant entre le statut de militaire engagé et celui de sous-officier de carrière.

En effet, ce dernier peut présenter une perspective de carrière plus courte du fait de la limite d'âge du grade (attention aux limites d'âge transitoires) contrairement au statut d'engagé offrant, quel que soit le grade, une limite de durée des services qui peut être plus favorable.

Aussi, une attestation de maintien de la demande SOC, conforme au modèle joint à la présente circulaire, est complétée et jointe en appui de la demande pour le personnel concerné.

Il est rappelé aux bases aériennes que tout militaire, remplissant les conditions statutaires fixées à l'article 12 du décret cité en référence, peut demander son admission à l'état de sous-officier de carrière. Cependant, seront prioritairement admis à l'état de sous-officier de carrière, les personnels qui remplissent l'ensemble des critères particuliers susmentionnés.

3. ÉTABLISSEMENT ET TRANSMISSION DES DEMANDES D'ADMISSION SOUS-OFFICIER DE CARRIÈRE.

Les demandes doivent être établies sur l'imprimé joint en annexe. Le BAP veille tout particulièrement à bien retranscrire le nom de famille suivi du nom d'épouse (pas l'inverse).

Elles doivent impérativement être saisies en « prévisionnel » dans le système informatisé de gestion et d'administration du personnel (SIGAB@SE), domaine « militaire », « dossier militaire », « statut » en mode collectif (pour la saisie, voir guide SIGAB@SE V6, module militaire, disponible dans Intradef, site système d'information des ressources humaines (SIRH) de Dijon - page 7, point 1.2.2.) (hormis pour les unités stationnées en Nouvelle-Calédonie).

Le commandant de formation administrative préside le conseil de base qui émet un avis motivé, précis et étayé, conformément aux prescriptions de l'instruction en référence (il est rappelé que l'avis motivé du commandant de formation administrative ou assimilé est supprimé).

Si une candidature est retirée, la ligne prévisionnelle est impérativement supprimée.

Le numéro de travail à utiliser pour l'année 2009 est le 09/3314.

Les dossiers complets doivent parvenir à la DRH-AA/SDGR/BGA/DIV.ADM/SECT.SOFF MDREV/SOC, sous forme recto uniquement, au plus tard le mardi 30 juin 2009. Il est inutile de joindre le procès-verbal du conseil de base.

Dans l'attente de parution de la liste d'admission S2, les candidats intéressés déposent leur dossier qui, en cas de réussite, est transmis à l'administration centrale.

Les candidats, relevant d'une spécialité dont les épreuves de la S2 ou de son équivalent sont fixées à des dates postérieures à celles retenues pour la majorité des sous-officiers, peuvent déposer leur demande en attendant des résultats complets, sous réserve de réunir l'ensemble des autres conditions d'admission. Chacune de ces demandes est ensuite traitée et transmise à la DRH-AA si les intéressés ont satisfait aux épreuves susvisées.

L'admission à l'état de sous-officier de carrière sera effective à compter du 1^{er} novembre 2009.

Une aptitude médicale au service et une habilitation aux informations classifiées du niveau « confidentiel défense » au minimum, en cours de validité au 1^{er} novembre 2009, sont indispensables à l'admission dans le corps des sous-officiers de carrière.

Les demandes sont obligatoirement classées par ordre alphabétique, agrafées et accompagnées :

- de la copie du dernier certificat médico-administratif d'aptitude annuel (imprimé 620-4*/1), en cours de validité le 1^{er} novembre 2009 (en cas d'impossibilité, une copie faxée conforme peut être acceptée jusqu'au 15 septembre dernier délai) ;
- de la copie du bordereau d'envoi de la demande de renouvellement d'habilitation si cette dernière arrive à péremption avant la fin de l'année 2009 ;
- de la copie de lettre(s) de félicitations (dans les quatre dernières années).

Éventuellement :

- de l'attestation de maintien de la demande SOC ;
- d'un relevé de sanctions (mle 131-3) uniquement si l'intéressé a été puni.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le colonel,
sous-directeur adjoint de la sous-direction « gestion des ressources »,

Loïc MOREL.

ANNEXE I.
DEMANDE D'ADMISSION À L'ÉTAT DE SOUS-OFFICIER DE CARRIÈRE.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ARMÉE DE L'AIR

BASE AERienne XXX
SOUTIEN DU PERSONNEL

Bureau d'administration
du personnel (BAP)

Ville, le

DEMANDE D'ADMISSION À L'ÉTAT DE SOUS-OFFICIER DE CARRIÈRE.

ANNÉE 2009.

N° DE TRAVAIL 09/3314.

Nom, Prénoms : _____ NIA : _____ NID : _____

Grade : _____ À compter du : _____ Affectation : _____

Date de naissance : _____ Indice de spécialité (quatre chiffres) : _____

Fin de validité VSA le : _____ Aptitude SOC : Apte Inapte

Signature de l'intéressé(e) :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS.

DATE DÉPART DES SERVICES MILITAIRES (SERDEP) : --/--/--	INTERRUPTIONS DE SERVICE CUMULÉES (éventuelles) : -- A -- M -- J	FIN DU DERNIER CONTRAT SOUSCRIT : --/--/--	CONDAMNATIONS, PUNITIONS <i>NE RIEN INSCRIRE MAIS JOINDRE UN RELEVÉ LE CAS ÉCHÉANT.</i>
PRÉCÉDENTES DEMANDES D'ADMISSION SOC DATES DE DÉPÔT : --/--/-- 1 --/--/-- 2 --/--/-- 3			CERTIFICATION DES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES PORTÉES SUR LA DEMANDE.

HABILITATION. Niveau d'habilitation détenue : _____ Jusqu'au : Sans objection : <input type="checkbox"/> Avec objection : <input type="checkbox"/>	DATE, SIGNATURE, CACHET OFFICIER DE SÉCURITÉ.	DATE DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE BASE :
--	--	--

COMPOSITION DU CONSEIL DE BASE (GRADES – NOMS - SIGNATURES). PRÉSIDENT : _____ OFFICIERS MEMBRES : _____ SOUS-OFFICIERS MEMBRES : _____	AVIS (FAVORABLE OU DÉFAVORABLE) ET MOTIVATION DE LA TENDANCE MAJORITAIRE :
AVIS DU COMMANDANT DE BASE :	DATE, SIGNATURE, CACHET :

NIA :

NOM :

Prénom :

NOTATIONS ANNUELLES DES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE ANNUELLE.

ANNÉE N-3 : 2006.

DISCIPLINE.	TENUE.	PRÉSENTATION.	MAÎTRISE DE SOI.	EXPRESSION ORALE.	PRATIQUE DU SPORT.	ESPRIT D'ÉQUIPE.	AUTORITÉ.	SERVICE GÉNÉRAL.
RAPIDITÉ D'EXÉCUTION.	PONCTUALITÉ. ASSIDUITÉ.	COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE.	INITIATIVE. DÉCISION.	CAPACITÉ D'ORGANISATION.	TOTAL E.	TOTAL I.	COMPORTEMENT.	

APPRÉCIATIONS POUR L'ANNÉE DE NOTATION.

Note définitive :

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE ANNUELLE.

ANNÉE N-2 : 2007.

DISCIPLINE.	TENUE.	PRÉSENTATION.	MAÎTRISE DE SOI.	EXPRESSION ORALE.	PRATIQUE DU SPORT.	ESPRIT D'ÉQUIPE.	AUTORITÉ.	SERVICE GÉNÉRAL.
RAPIDITÉ D'EXÉCUTION.	PONCTUALITÉ. ASSIDUITÉ.	COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE.	INITIATIVE. DÉCISION.	CAPACITÉ D'ORGANISATION.	TOTAL E.	TOTAL I.	COMPORTEMENT.	

APPRÉCIATIONS POUR L'ANNÉE DE NOTATION.

Note définitive :

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE ANNUELLE.

ANNÉE N-1 : 2008.

DISCIPLINE.	TENUE.	PRÉSENTATION.	MAÎTRISE DE SOI.	EXPRESSION ORALE.	PRATIQUE DU SPORT.	ESPRIT D'ÉQUIPE.	AUTORITÉ.	SERVICE GÉNÉRAL.
RAPIDITÉ D'EXÉCUTION.	PONCTUALITÉ. ASSIDUITÉ.	COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE.	INITIATIVE. DÉCISION.	CAPACITÉ D'ORGANISATION.	TOTAL E.	TOTAL I.	COMPORTEMENT.	

APPRÉCIATIONS POUR L'ANNÉE DE NOTATION.

Note définitive :

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE ANNUELLE.

ANNÉE N : 2009.

DISCIPLINE.	TENUE.	PRÉSENTATION.	MAÎTRISE DE SOI.	EXPRESSION ORALE.	PRATIQUE DU SPORT.	ESPRIT D'ÉQUIPE.	AUTORITÉ.	SERVICE GÉNÉRAL.
RAPIDITÉ D'EXÉCUTION.	PONCTUALITÉ. ASSIDUITÉ.	COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE.	INITIATIVE. DÉCISION.	CAPACITÉ D'ORGANISATION.	TOTAL E.	TOTAL I.	COMPORTEMENT.	

APPRÉCIATIONS POUR L'ANNÉE DE NOTATION.

Note définitive :

AVIS SECTION SOUS-OFFICIERS :

AVIS CHEF BGA :

DÉCISION DRH-AA :

ANNEXE II.
ATTESTATION DE MAINTIEN DE LA DEMANDE SOUS-OFFICIER DE CARRIÈRE.

ATTESTATION

de maintien de la demande sous-officier de carrière.

Je, soussigné(e), (grade, nom et prénom) :

NIA : ,

de (unité) : ,

reconnais avoir pris connaissance des dispositions de la circulaire annuelle de la DRH-AA relative à l'admission à l'état de sous-officier de carrière de l'armée de l'air au titre de l'année 2009.

Par conséquent, je suis pleinement informé(e) que l'admission à l'état de sous-officier de carrière impose une limite d'âge du grade qui est de :

- 45 ans ⁽¹⁾ pour les sergents et sergents-chefs, ⁽²⁾
- 50 ans ⁽¹⁾ pour les adjudants, ⁽²⁾

âge que j'atteindrai le , alors que le statut de militaire engagé, quel que soit le grade, fixe la durée des services à vingt-cinq années ce qui me permettrait de servir jusqu'au .

En conséquence, je déclare maintenir en toute connaissance de cause ma demande d'admission à l'état de sous-officier de carrière pour la session 2009.

À , le
(signature).

Destinataire :

- DRH-AA/SDGR/BGA/DIV.ADM-AG/ADM/SECT.SOFF MDREV/SOC.

⁽¹⁾ Sauf mesures transitoires.

⁽²⁾ Rayer la mention inutile.